

---

## En présence de

---

Sont présents :

Nom	Groupe représenté
BARIL, Marie-Josée	Enseignante
BEAUDRY, France	Directrice
BÉDARD, Marie-Lyne	Représentante des parents
BERGERON, Peggy	Soutien : éducatrice spécialisée
GAMACHE, Eric	Directeur adjoint
GIARD, Véronique	Enseignante
HARDY, Marie-Claude	Représentante des parents
HÉROUX, Mélanie	Enseignante
MARCOTTE, Sophie	Représentante des parents
MASSON, Véronique	Représentante des parents
M-BOUCHARD, Maggie	Représentante des parents
RHÉAUME, Annie	Enseignante
ROUETTE, Véronique	Soutien : Éducatrice du service de garde

Absent :

---

VANDEN EYNDEN, Denis	Représentant des parents
----------------------	--------------------------

---

---

## 1. Présences et quorum

---

Madame Marie-Claude Hardy, présidente du conseil d'établissement, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

---

## 2. Question du public

---

Aucun public

---

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

---

155-CÉ 24/25-01

CONSIDÉRANT	que madame France Beaudry, directrice de l'école, a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 8 octobre 2024 en collaboration avec madame Marie-Claude Hardy, présidente du conseil d'établissement ;
CONSIDÉRANT	que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'École intégrée des Forges ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Véronique Masson et appuyé par madame Véronique Giard ;
D'ADOPTER	l'ordre du jour proposé de la séance régulière du 8 octobre 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## 4. Approbation du procès-verbal du 4 juin 2024

---

155-CÉ 24/25-02

CONSIDÉRANT	que la direction de l'école a fait parvenir à tous les membres du conseil d'établissement dans les délais indiqués dans les règles de régies internes, une copie du procès-verbal de la dernière séance ordinaire de notre conseil d'établissement ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Mélanie Héroux et appuyé par madame Véronique Rouette ;
D'APPROUVER	le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024, tel que rédigé.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

---

## 5. Suivis au procès-verbal du 4 juin 2024

---

- Le projet de basketball concernant l'option au 3<sup>e</sup> cycle est débuté.
- CCQ : montant de 85\$ par élève pour l'achat de manuel scolaire.
- Projet éducatif : Madame France Beaudry nous explique le plan d'action mis en place ainsi que l'échéancier.

---

## 6. Correspondance

---

Courrier adressé au conseil d'établissement par la présidente : Aucune correspondance

---

## 7. Rapport de la directrice

---

- **Rentrée scolaire** : Belle rentrée pour les 665 élèves.
- **SDG** : Stabiliser les membres du personnel au SDG. Madame France Beaudry souhaite limiter les places et par la suite ouvrir de nouvelles places avec l'ajout de personnel pour l'année scolaire 2025-2026. Le dossier sera travaillé avec le CSS et le CE tout au long de l'année. Les parents peuvent inscrire leur enfant au SDG lors des journées pédagogiques cependant, les places sont limitées dû au manque d'éducateur.
- **Comité EHDAA** : À chaque 6 semaines, le comité se rencontre afin de déterminer où sont les besoins dans l'école et ainsi faire la répartition des services d'aide à l'élève.
- **Parc-école** : Le parc-école de l'édifice Maurice-Poulin sera prêt au mois d'avril. Le dossier du parc-école de l'édifice le P'tit Bonheur sera déposé avant les vacances des fêtes.

Photos scolaires 2025-2026

155-CÉ 24/25-03

CONSIDÉRANT	l'offre de service de la compagnie Misskit ;
CONSIDÉRANT	la qualité du produit ;
CONSIDÉRANT	la recommandation de la direction d'école ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Mélanie Héroux et appuyé par madame Véronique Rouette ;
D'APPROUVER	la proposition de la compagnie Misskit pour l'année scolaire 2025-2026 (18 et 19 septembre 2025).

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

---

## 8. Sujets de discussion

---

a) Élection au poste de président (e)

155-CÉ 24/25-04

CONSIDÉRANT	l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit choisir son/sa président (e) parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire ;
CONSIDÉRANT	que la direction d'école a vérifié l'intérêt de chaque représentant des parents à occuper le poste ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Annie Rhéaume de nommer madame Marie-Claude Hardy à titre de présidente du conseil d'établissement de l'École intégrée des Forges pour l'année scolaire 2024-2025.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

**b) Élection au poste de vice-président (e)****155-CÉ 24/25-05**

<b>CONSIDÉRANT</b>	l'article 60 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit choisir son/sa vice-président(e) parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire ;
<b>EN CONSÉQUENCE</b>	il est proposé par madame Véronique Rouette de nommer madame Maggie M-Bouchard à titre de remplaçante à la présidence du conseil d'établissement de l'École intégrée des Forges pour l'année scolaire 2024-2025 ;
<b>DE MANDATER</b>	madame France Beaudry, directrice de l'école, pour qu'elle informe le centre de services scolaire du nom de la nouvelle personne qui remplacera la présidence du conseil d'établissement.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ****c) Nomination d'un (e) secrétaire****155-CÉ 24/25-06**

<b>IL EST PROPOSÉ PAR</b>	madame Marie-Claude Hardy et appuyé par madame Véronique Giard ;
<b>DE NOMMER</b>	madame Annie Rhéaume à titre de secrétaire du conseil d'établissement de l'École intégrée des Forges pour l'année scolaire 2024-2025.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ****d) Proposition d'un membre de la communauté**

Les membres du conseil d'établissement sont à la recherche d'une personne intéressée.

**e) Dénonciation conflit d'intérêts**

Madame France Beaudry, directrice de l'école, nous présente le formulaire de dénonciation d'intérêt.

**f) Règles de régie internet/calendrier des rencontres/budget C.É****155-CÉ 24/25-07**

<b>CONSIDÉRANT</b>	l'article 66 et 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit se doter de règles de régie interne et d'un calendrier des rencontres ;
<b>EN CONSÉQUENCE</b>	il est proposé par madame Marie-Claude Hardy et appuyé par madame Sophie Marcotte ;

**D'ADOPTER**

les règles de régie interne et le calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2024-2025. Une copie de la proposition est versée en annexe comme en faisant partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Budget conseil d'établissement**

Le budget de fonctionnement du conseil d'établissement pour l'année 2024-2025 sera fait à la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

**g) Budget 2023-2024 (FDS)**

Présentation des FDS, un solde de 37 000\$ est disponible pour le parc-école de l'édifice, le P'tit Bonheur.

**h) Rapport annuel 2023-2024/plan de lutte contre l'intimidation et la violence 155-CÉ 24/25-08**

<b>CONSIDÉRANT</b>	l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement adopte le rapport annuel du projet éducatif et du plan de lutte contre la violence et l'intimidation ;
<b>CONSIDÉRANT</b>	la présentation des différents tableaux nous informant des incidents qui ont eu lieu dans notre école cette année ;
<b>CONSIDÉRANT</b>	la recommandation de la direction d'école ;
<b>EN CONSÉQUENCE</b>	il est proposé par madame Véronique Giard et appuyé par madame Marie-Claude Hardy ;
<b>D'ADOPTER</b>	le document « rapport annuel » de l'année scolaire 2023-2024 du conseil d'établissement tel que présenté incluant la reddition de compte du projet éducatif et du plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**i) Levée de fonds 2024-2025/vêtements**

**155-CÉ 24/25-09**

<b>CONSIDÉRANT</b>	l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui prévoit que le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, solliciter et recevoir toute somme d'argent, par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;
<b>CONSIDÉRANT</b>	la proposition qui respecte les lois, règlements et politiques du centre de services scolaire;
<b>CONSIDÉRANT</b>	la recommandation de la direction d'école ;

<b>EN CONSÉQUENCE</b>	il est proposé par madame Sophie Marcotte et appuyé par madame Mélanie Héroux ;
<b>D'APPROUVER</b>	les levées de fonds suivantes : Chocolat Lamontagne, Ose entreprendre, diner hot-dog pour Opération Enfant Soleil pour l'année scolaire 2024-2025,

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

### Vêtements

Les vêtements seront disponibles sur la plateforme de Plante sport.

#### j) Lecture du p.-v. de l'assemblée générale du 17 septembre 2024

Tout est conforme, il sera adopté en septembre 2025.

#### k) Activités et sorties éducatives 2024-2025

**155-CÉ 24/25-10**

<b>CONSIDÉRANT</b>	l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les activités et sorties éducatives ;
<b>CONSIDÉRANT</b>	la participation des enseignants à leur élaboration ;
<b>CONSIDÉRANT</b>	la recommandation de la direction d'école ;
<b>EN CONSÉQUENCE</b>	il est proposé par madame Marie-Josée Baril et appuyé par madame Marie-Claude Hardy ;
<b>D'APPROUVER</b>	la programmation des activités et sorties éducatives de l'année 2024-2025 telle que proposée.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

#### l) Service de garde

**155-CÉ 24/25-11**

<b>CONSIDÉRANT</b>	que l'équipe du service de garde s'est mobilisée pour planifier l'activité ;
<b>CONSIDÉRANT</b>	que l'équipe a pris en considération la hausse du coût de fréquentation lors d'une journée pédagogique ;
<b>CONSIDÉRANT</b>	que les intérêts des enfants ont été pris en compte et que l'offre est variée ;
<b>EN CONSÉQUENCE</b>	il est proposé par madame Véronique Masson et appuyé par madame Mélanie Héroux ;
<b>D'APPROUVER</b>	la sortie au cinéma telle que proposée.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>CONSIDÉRANT</b>	l'offre du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire ;
<b>CONSIDÉRANT</b>	les valeurs humanitaires d'un tel projet ;
<b>CONSIDÉRANT</b>	que la solidarité est une valeur de l'école verte Brundtland ;
<b>CONSIDÉRANT</b>	la recommandation de la direction d'école ;
<b>EN CONSÉQUENCE</b>	il est proposé par madame Maggie M-Bouchard et appuyé par madame Véronique Rouette ;
<b>D'APPROUVER</b>	la réalisation de paniers de Noël pour les familles démunies en 2024-2025.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

## 9. Affaires diverses

### a) Diner au service de garde

Les élèves ont beaucoup de temps pour manger cependant, la gestion du temps de certains élèves est plus difficile.

### b) Reconnaissance pour l'agrandissement de notre école

Le dossier de la reconnaissance de la dame qui a fait des pressions pour avoir une école plus grande dans le quartier est entre les mains du CSS. Les membres du CÉ ne souhaitent pas organiser cette reconnaissance.

## 10. Levée de la séance

155-CÉ 24/25-13

<b>CONSIDÉRANT</b>	que l'ordre du jour est épuisé ;
<b>EN CONSÉQUENCE</b>	il est proposé par madame Véronique Giard et appuyé par madame Marie-Claude Hardy ;
<b>DE LEVER</b>	la présente assemblée ordinaire à 20h12.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Marie-Claude Hardy  
Présidente

France Beaudry  
Directrice